

Un territoire qui cumule les fragilités

La population de la zone de proximité de Cigéo a un niveau de vie globalement plus faible que celle des territoires comparables, et ses habitants sont davantage touchés par la pauvreté. La tendance est accentuée chez les ménages les plus fragiles. Ces derniers se concentrent dans les pôles urbains, alors qu'ils sont très peu présents dans le périurbain.

Vincent Monchatre, Flora Vuillier-Devillers, Insee

En 2015, 16,6 % des ménages du territoire sont considérés comme pauvres au sens monétaire du terme (*définitions*), soit près de 12 000 ménages au niveau de vie inférieur à 1 028 euros par mois (seuil de pauvreté). Ce taux est inférieur de 0,8 point dans les territoires comparables et de 1,7 point en France métropolitaine.

Moins de revenus pour les habitants de la zone de proximité

Le niveau de vie médian est un peu plus faible dans la zone d'étude : la moitié des ménages disposent d'un revenu annuel disponible de plus de 18 900 euros par UC, contre 19 200 dans le référentiel construit et 20 500 en France métropolitaine (*figure 1*). Cet écart se retrouvant chez les 10 % les plus modestes comme chez les 10 % les plus aisés, les inégalités sont aussi fortes dans la zone de proximité que dans les zones similaires. À l'exception des hommes vivant seuls, tous les ménages ont des revenus plus réduits dans la zone de Cigéo que dans le référentiel, indépendamment du mode de cohabitation, du statut d'occupation ou de l'âge du référent fiscal. L'écart est davantage marqué pour les ménages d'au moins cinq personnes. Le revenu

disponible par UC de la moitié de ces ménages dépasse 14 900 euros annuels dans la zone de proximité contre 15 700 dans les territoires comparables, soit 5 % de différence, pour moins de 2 % pour l'ensemble des ménages.

Confrontée à une plus grande précarité, la population de la zone de Cigéo dépend davantage des prestations sociales. En 2016, celles-ci représentent plus des trois quarts du revenu pour 23,3 % des allocataires CAF, soit 0,8 point de plus que dans le référentiel. Par ailleurs, 7 % des habitants touchent le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle non majoré, et 9 % de la population couverte par la Cnam bénéficie de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) (*définitions*). Ces taux sont respectivement de 6 % et 8 % dans le référentiel construit.

Davantage de populations exposées au risque de précarité

Dans la zone de Cigéo comme ailleurs, certaines populations sont plus susceptibles d'être confrontées à des situations de précarité. Par exemple, 37 % des familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur au

seuil de pauvreté, soit six fois plus que les couples sans enfant (*figure 2*). Ce type de ménages fait partie des plus exposés à la pauvreté, une tendance encore plus marquée dans la zone, où les familles monoparentales sont plus souvent touchées par le chômage ; ici, 42 % des enfants de ces familles vivent avec un parent sans emploi, ni étudiant ni retraité, contre 36 % dans les territoires comparables. De même, 9 % des enfants font partie de familles dont aucun des deux parents ne travaille, contre 6 % dans le référentiel.

Inversement, les hommes vivant seuls sont moins souvent pauvres dans la zone d'intérêt (les femmes seules et les couples sans enfant également, mais de façon moins nette). Ils ont plus souvent un emploi que dans les zones similaires.

La pauvreté décroît en fonction de l'âge : plus d'un quart des ménages de moins de 30 ans sont concernés, alors que ceux de plus de 75 ans sont relativement peu exposés (28,5 % contre 8,4 %). Dans la zone de Cigéo, les jeunes sont plus souvent pauvres que dans le référentiel, en partie en raison de leur insertion professionnelle plus difficile ; 32 % des 18-24 ans ne sont ni en études ni en emploi, 4 points de plus que dans les territoires similaires. La pauvreté touche au contraire moins fréquemment les ménages les plus âgés, malgré un taux de chômage des 55-64 ans supérieur à celui de la zone de comparaison, et une plus grande part d'anciens ouvriers et d'employés parmi les retraités.

En règle générale, les niveaux de vie médians sont beaucoup plus faibles chez les locataires que chez les propriétaires (respectivement 14 600 € et 20 900 €), en lien avec un accès à la propriété plus difficile pour les ménages à bas revenus. Un ménage de locataires sur trois vit sous le seuil

1 Un niveau de vie plus faible dans la zone de proximité de Cigéo

Indicateurs de pauvreté monétaire en 2015

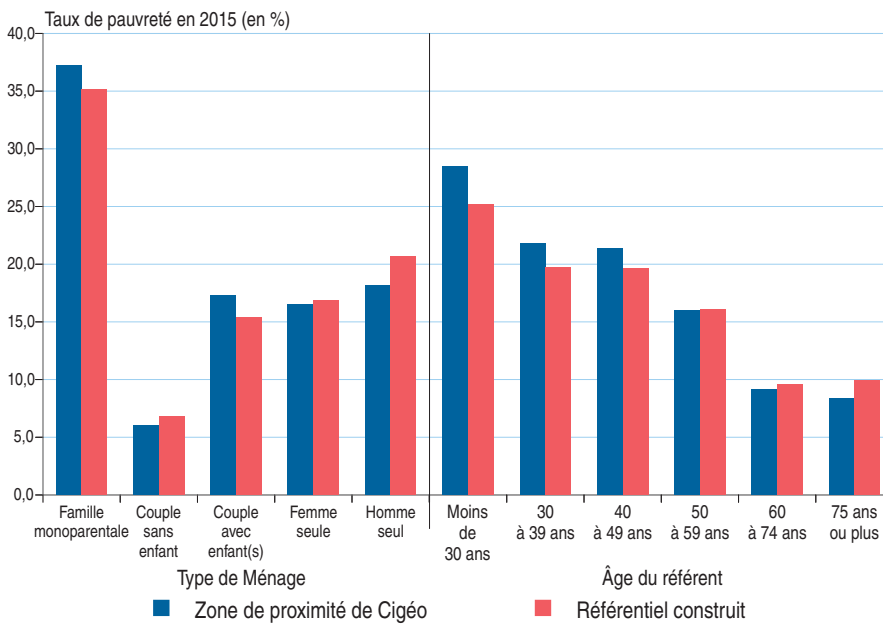
	Zone de proximité de Cigéo	Référentiel construit	France métropolitaine
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (en %)	16,6	15,8	14,9
Niveau de vie (en €)			
Médiane	18 910	19 230	20 570
Premier décile (D1)	10 490	10 610	10 740
Dernier décile (D9)	31 160	31 900	37 620
Rapport interdécile (D9/D1)	3,0	3,0	3,5

Lecture : dans la zone de proximité de Cigéo, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 18 910 €, les 10 % les moins aisés (premier décile) ont un niveau de vie inférieur à 10 490 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

2 Les jeunes ménages et les familles monoparentales encore plus touchés par la pauvreté dans la zone de proximité de Cigéo

Taux de pauvreté selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

de pauvreté, presque quatre fois plus que les ménages propriétaires. Les locataires sont surreprésentés dans la zone de proximité par rapport au référentiel, et habitent beaucoup plus souvent dans le parc social en raison d'une offre plus importante. Les logements HLM concernent en effet 16 % des ménages dans le territoire d'étude, soit 6 points de plus que dans la zone de comparaison.

Des ménages moins souvent en emploi et plus souvent ouvriers

Le chômage touche plus fréquemment les habitants du territoire que ceux du référentiel : 16 % des actifs de 15 à 64 ans sont au chômage, contre 14 % dans les territoires similaires. Cet écart se retrouve aussi bien chez les jeunes actifs que chez les plus de 55 ans. Les chômeurs de la zone éprouvent davantage de difficultés à retrouver un emploi : plus de la moitié en cherchant un depuis plus d'un an (52 % contre 47 % dans le référentiel). Dans les ménages où tous les actifs travaillent, ces derniers occupent plus souvent un emploi précaire que dans les territoires comparables. Par ailleurs, 45 % des ménages ne comptent aucun actif occupé, soit un point de moins que dans le référentiel où les ménages de retraités sont plus nombreux. Dans le territoire de comparaison comme dans la zone de Cigéo, la moitié des ménages sans actif occupé

correspondent à des personnes seules, et plus d'un tiers à des couples sans enfant.

Parmi les ménages dont la personne de référence a un emploi, 21 % sont employés et 40 % ouvriers (figure 3). Ces deux catégories socioprofessionnelles sont plus représentées dans la zone que dans le référentiel construit, ce qui contribue à expliquer la

différence de revenu entre ces deux territoires. En 2014, les employés résidant dans le Grand Est gagnaient 15 000 euros net par an en moyenne, les ouvriers 18 000 €, les professions intermédiaires 24 000 € et les cadres 41 000 €. Les familles d'employés et d'ouvriers sont d'autant plus fragiles dans la zone que 27 % ne comptent qu'un actif occupé, soit 5 points de plus que dans les territoires similaires.

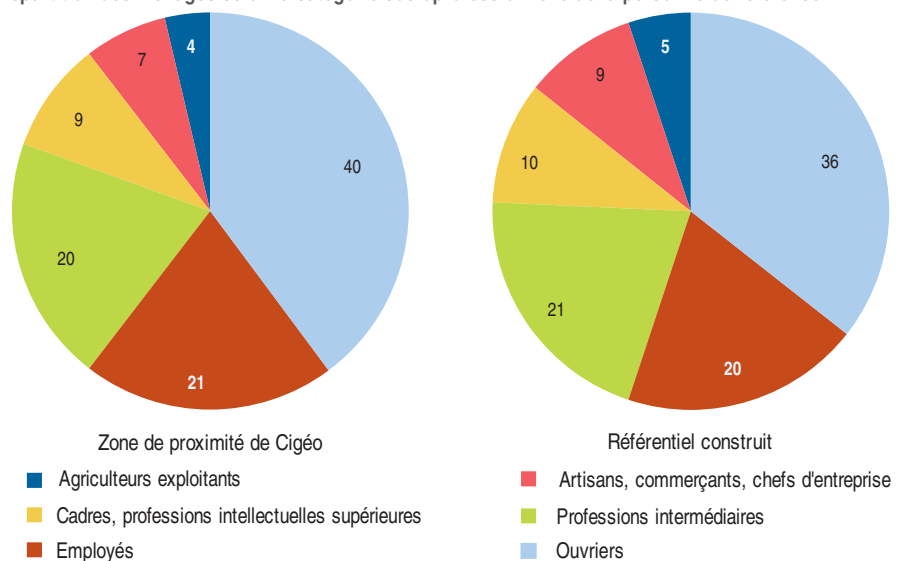
Une forte concentration des populations à bas revenus dans les pôles

Si 44 % des habitants de la zone résident dans un des pôles, c'est le cas pour 59 % de la population à bas revenus (figure 4). Le niveau de vie y est plus faible que dans les autres types de communes, et la pauvreté y touche une personne sur cinq. Cette concentration des populations en situation de précarité est due à la localisation des emplois, mais également des logements sociaux. Plus d'un quart des ménages des pôles vit dans un logement HLM (27 %), trois fois plus que dans les communes isolées et cinq fois plus que dans le périurbain.

Les ménages les plus fragiles sont surreprésentés dans les pôles : 10 % des ménages sont des familles monoparentales, contre 7 % dans les communes isolées et le périurbain. De plus, dans les pôles, la personne de

3 Quatre ménages d'ouvriers sur dix dans la zone de proximité de Cigéo

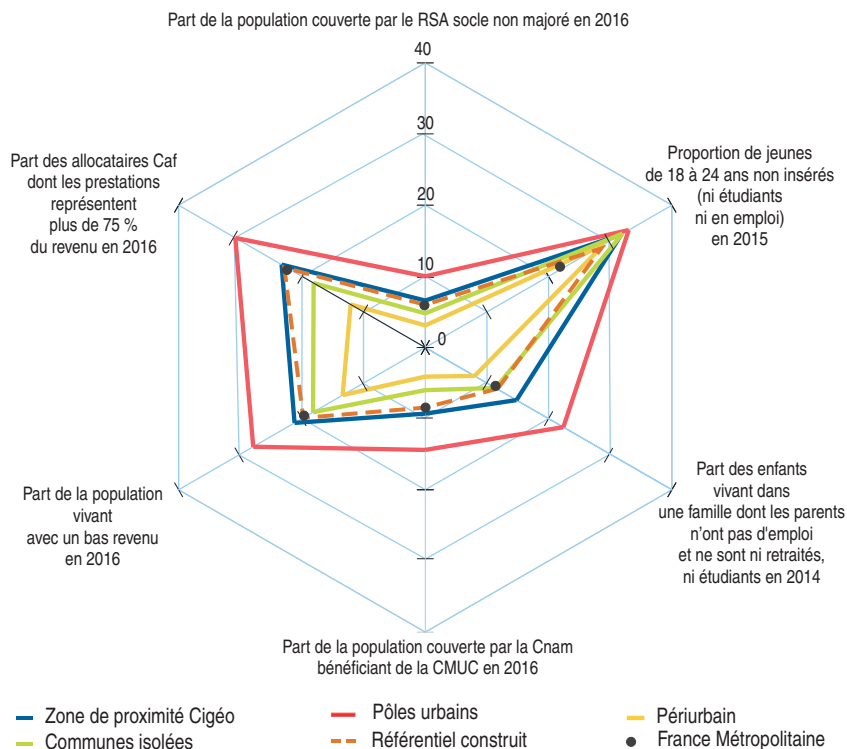
Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Note : en raison des arrondis, la somme des pourcentages affichés n'est pas égale à 100.
Source : Insee, recensement de la population 2015.

4 Un cumul des situations précaires dans les pôles urbains de la zone de Cigéo

Indicateurs de fragilité (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitations principales et complémentaires ; Cnaf 2016 ; Cnam 2016.

référence est un chômeur ou un actif en emploi précaire dans 15 % des cas, contre 10 % maximum dans les autres types de communes. La pauvreté touche les jeunes ménages de façon encore plus importante : elle concerne 36 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans. La dépendance aux aides sociales est forte : 31 % des allocataires CAF dépendent à plus de 75 % des prestations sociales, et 10 % des habitants reçoivent le RSA socle non majoré (contre respectivement 15 % et 4 % dans le reste de la zone).

Cette population en situation de fragilité côtoie des citoyens aisés, les ville-centres réunissant des revenus particulièrement contrastés. Ainsi, les 10 % les plus modestes y sont plus pauvres qu'ailleurs, alors que

les 10 % les plus aisés y sont plus riches qu'ailleurs. Les premiers ont un revenu disponible par UC inférieur à 9 650 € et les seconds supérieur à 31 750 €. Les inégalités y sont de loin les plus fortes : dans ce type de communes, les employés et les sans-emploi sont surreprésentés, mais également les cadres. Le statut d'occupation rend compte de ces disparités : moins de 8 % des propriétaires sont sous le seuil de pauvreté, contre 37 % des locataires.

Un niveau de vie élevé dans le périurbain

Au sein de la zone de Cigéo, le niveau de vie médian est le plus haut dans le périurbain. Il y atteint 20 000 euros, pour un taux de pauvreté de 12 %. Ce dernier est plus faible

que dans les pôles et les communes isolées pour la plupart des ménages, de même que la part des bénéficiaires d'aides sociales et le taux de chômage. Les inégalités y sont moindres que dans le reste de la zone en raison de la sous-représentation des bas revenus. Dans le périurbain, les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 800 €, contre 10 900 € dans les communes isolées et 9 700 € dans les pôles.

En effet, ce type de communes accueille beaucoup d'actifs travaillant dans les pôles (six sur dix). Les actifs s'avèrent plus diplômés que dans le reste de la zone et les professions intermédiaires sont surreprésentées.

Les familles sont plus nombreuses qu'ailleurs, notamment celles comprenant deux enfants ; 65 % des ménages sont constitués d'un couple avec ou sans enfant, contre 59 % dans les communes isolées et 47 % dans les pôles.

Une situation intermédiaire dans les communes isolées

Dans les communes isolées de la zone de proximité de Cigéo, 16 % des ménages sont considérés comme pauvres, un taux proche de celui de l'ensemble de la zone. Les habitants y ont cependant des revenus par UC un peu plus faibles : 100 € de moins en moyenne, soit un niveau de vie moyen de 18 800 €. Les taux de pauvreté se situent en général entre ceux observés dans les pôles et ceux des communes périurbaines, bien que les plus de 75 ans et les femmes seules soient plus touchés que dans les autres types de communes. Ces populations sont d'ailleurs surreprésentées en zone rurale, et la moyenne d'âge est plus élevée qu'ailleurs.

Dans ces communes, le statut de propriétaire va moins souvent de pair avec une sécurité financière : les propriétaires y ont des niveaux de vie moins élevés, et 10 % vivent sous le seuil de pauvreté, contre 8 % dans le périurbain et dans les grandes villes. ■

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie d'un ménage** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **seuil de pauvreté** utilisé par l'Insee et Eurostat correspond à 60 % de la médiane nationale du niveau de vie des ménages. Il s'établit à 1 028 euros disponibles par mois en 2015.

Le **rapport interdécile des revenus** est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Dans l'étude, le rapport interdécile rapporte le revenu disponible par UC au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu disponible par UC au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Le **revenu de Solidarité active (RSA)**, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Pour les personnes sans activité, on parle de **RSA socle non majoré**. Il peut être temporairement majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un enfant né ou à naître. Cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

La **CMU complémentaire (CMU-C)** est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la Sécurité Sociale et le forfait journalier hospitalier. En outre, les bénéficiaires n'ont pas à payer la participation forfaitaire d'un euro. De plus, les médecins conventionnés « honoraires libres » ont l'obligation de respecter les tarifs de base reconnus par la Sécurité sociale.